



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2022-189

RELATIF À LA PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juillet 2022, ses membres ont adopté le règlement n° 2022-189 relatif à la prévention contre les incendies;

QUE ce règlement a pour objet d'imposer des normes minimales de sécurité en matière de sécurité incendie;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 13^{ième} jour du mois d'octobre 2022.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Greffier-trésorier